

PRÉSENCE

Le journal de l'Ordre des denturologistes du Québec

Hiver 2015 • Vol. 6, No. 4

*Joyeuses
Fêtes!*

 FORMATION
CONTINUE

La publicité et le cyberspace

L'ODQ au Salon
national de l'éducation

Pour une dentisterie de qualité

DENSPLY
CANADA



VITALIUM® ORIGINAL · SYSTEM

LE SYSTÈME ORIGINAL EN MATIÈRE DE PROTHÈSES AMOVIBLES

Combinaison d'un produit original exceptionnel qui établit immédiatement la norme dans sa catégorie

Même après 70 ans, le système VITALIUM® original est toujours le meilleur produit d'Austenal qui offre une expérience clinique des plus longues en matière de dentisterie amovible.

Vous et vos patients apprécieront les nombreux avantages que seul les alliages VITALIUM® 2000 peuvent offrir:

- EXCELLENTE ACCEPTATION DE LA PART DES PATIENTS • RÉSISTANCE AUX AJUSTEMENTS ET À LA FRACTURE • POLI DE SURFACE ÉLEVÉ • BIOCOMPATIBILITÉ

PRESCRIVEZ VITALIUM AUPRÈS DES LABORATOIRES CERTIFIÉS SUIVANTS:

Innovadent Laboratoire Dentaire
1.877.681.3368
Québec, QC

Morisset Inc. Laboratoire Dentaire
1.800.463.7208
Québec, QC

Joly & Lanois Inc. Laboratoire Dentaire
450.434.4634
Rosemère, QC

Summum Inc. Laboratoire Dentaire
1.800.578.6686
Longueuil, QC

Appelez dès aujourd'hui pour recevoir votre pince gratuite pour ajuster les crochets au 1-800-263-1437 poste 52254

PRESCRIVEZ VITALIUM ET GAGNEZ!

Envoyer une copie de vos factures à Vitalium :
Dentsply.Removables@gmail.com avant le 29 Février, 2016,
et participer à un tirage pour une chance de gagner les prix suivants:

Concours valide au Canada seulement.



LUCITONE (5LBS.)



GUIDE DE MOULES VIVANTS GENIOS POUR ANTÉRIEURES



APPLE IWATCH

4Mot du président de l'ODQ

Un bilan positif
Robert Cabana, d.d.

6Mot du président de l'ADQ

Un concours pour remercier nos membres
Benoît Talbot, d.d.

10La publicité et le cyberespace

Me Jean-Claude Dubé

16Questionnaire d'accréditation

19L'ODQ au Salon national de l'éducation

19Mise à jour du Tableau des membres

21La vitrine aux produits

Palmeri Publishing Inc.

35-145 Royal Crest Court,

Markham, ON L3R 9Z4

Tél : 905-489-1970 / Fax : 905-489-1971

Courriel : etto@palmeripublishing.com

Édition:

Ettore Palmeri, MBA, AGDM, B.Ed., BA

Rédaction:

Martin Bouchard

Conception et disposition:

Yvonne Lo

Siège social:

395, rue du Parc-Industriel

Longueuil (Québec) J4H 3V7

Tél: 450-646-7922 / Fax: 450-646-2509

Courriel: info@odq.com

Mission de l'ODQ:

- Protéger le public de façon exemplaire, le tout en assurant une qualité soutenue des services dispensés ;
- Positionner le denturologiste comme le professionnel de référence en matière de prothèses-dentaires ;
- Mobiliser les membres en suscitant chez eux l'obsession d'une compétence toujours plus grande et la volonté d'y arriver par une formation adéquate et un perfectionnement constant.

Les articles publiés expriment les points de vue de (des) auteur(s) mais ne reflètent pas nécessairement les opinions du rédacteur. Tous droits réservés. Le contenu de cette publication ne peut pas être reproduit, que ce soit en partie ou en entier, sans l'autorisation écrite du propriétaire.

Dates de parution:

Mars, Juin, Octobre, Décembre

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Poste publications / Numéro de convention 40009599



10



19

*Veillez noter que la forme masculine utilisée dans le *Présence* désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*



Mot du président de l'ODQ

Un bilan positif

L'année 2015 tire à sa fin. Force est de constater que beaucoup de boulot a été abattu ces derniers mois. Cela dit, il reste beaucoup de travail à accomplir et l'année 2016 s'annonce chargée.

Évidemment, notre dossier prioritaire demeure la modernisation de la Loi sur la denturologie. Ce sujet, qui nous tient occupé depuis longtemps, ne cesse d'avancer, et de nouveaux développements sont à prévoir en début d'année.

Parallèlement à ce dossier d'importance, d'autres enjeux méritent notre attention. C'est le cas de la formation AEC Pratique avancée de la denturologie. Celle-ci reprendra en 2016, et déjà, une liste d'attente de 62 personnes est à l'agenda. Je vous encourage fortement à vous inscrire à cette formation de 780 heures. Cette dernière est reconnue par le ministère de l'Éducation et conduit à l'obtention d'un diplôme AEC.

Par ailleurs, l'année 2016 accueillera le prochain congrès Expodent. Celui-ci se tiendra au Hilton de Québec les 15, 16 et 17 septembre. Ce rassemblement se veut l'occasion tout indiquée de vous offrir quelques jours de rencontres des plus agréables ainsi que des formations et échanges très intéressants sur les dernières évolutions touchant notre pratique. Le programme vous sera envoyé sous peu. N'attendez pas pour vous inscrire, car les places sont limitées.

Dans un autre ordre d'idées, lors de l'assemblée générale du 25 septembre dernier, il avait été convenu qu'un avis

juridique indiquant de nouvelles règles en matière de site Internet serait publié dans cette édition. Vous trouverez ce texte à la page 10 sous la forme d'un article éducatif. Je vous invite fortement à le lire et à répondre aux questions afin de tester votre compréhension du sujet.

De plus, lors de la journée du 25 septembre, il avait notamment été question des cliniques sans papier. Je suis heureux d'annoncer que, dès son adoption par notre Conseil d'administration, les normes applicables en matière de gestion de dossiers numérisés seront présentées.

La prochaine année sera également l'hôte de quelques nouveautés. À ce sujet, nous devrions être en mesure de vous offrir, par le biais de votre comité de formation continue, de nouvelles formations admissibles aux unités de formation continue (UFC).

En terminant, je tiens à remercier le personnel de l'Ordre pour son soutien, son efficacité et sa rigueur au travail. Je remercie également tous les administrateurs et membres des comités qui nous permettent de progresser vers l'atteinte de nos objectifs.

Je vous transmets tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qui je le souhaite, vous apportera santé et bonheur.

Robert Cabana, d.d.
Président de l'ODQ

DÉCOUVREZ

AccuDent® XD

Système pour empreintes en alginate



Un beau sourire fait
toujours bonne impression...

...mais pour créer ce beau sourire, tout commence par une bonne empreinte.

*Découvrez AccuDent XD, la nouvelle génération
de système pour empreintes en alginate.*

- **Matériaux en alginate à deux phases** pour plus de précision que les alginates conventionnels
- **Plateau à empreinte en thermoplastique qui se modèle à la chaleur** pour s'adapter à toutes les formes d'arcade
- **Faible coût et temps de séchage** pour une productivité optimale



Available at Ivoclar Vivadent LabShop®
shopivoclarvivadent.com

Pour obtenir plus de renseignements, composez sans frais le 1-800-533-6825 depuis les États-Unis
ou le 1-800-263-8182 depuis le Canada.

©2015 Ivoclar Vivadent, Inc. Ivoclar Vivadent et AccuDent sont des marques de commerce d'Ivoclar Vivadent, Inc.

ivoclar
vivadent®
passion vision innovation



Mot du président de l'ADQ

Un concours pour remercier nos membres

Les efforts déployés par l'Association des denturologistes du Québec (ADQ) ont souvent d'heureuses répercussions sur l'ensemble de la profession. Par exemple, l'année 2015 avait commencé par une belle victoire à la suite de négociations entamées par l'ADQ avec la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Depuis bientôt un an, la CSST couvre désormais 100 % des taux indiqués dans le Guide de services de l'ADQ – avant, seulement 80 % des taux étaient couverts, alors que pour le même travail effectué par les dentistes, 100 % des tarifs suggérés étaient remboursés. Au début de l'année, l'ADQ a aussi pris la décision d'élargir la diffusion gratuite de sa revue Le Denturo : toutes et tous les denturologistes du Québec ont maintenant accès quatre fois l'an à ce concentré d'information sur la denturologie.

Bien que le travail de l'ADQ profite souvent à l'ensemble des denturologistes, le bien-être de nos membres demeure notre principale motivation. En prendre soin en leur offrant des exclusivités fait partie de notre mission. Je tiens d'ailleurs à souligner qu'un nombre croissant de

denturologistes se joignent à cette belle confrérie qu'est l'ADQ : en 2015, 63 % des denturologistes inscrits à l'Ordre en faisaient partie.

Mon équipe et moi nous sommes donc posé la question suivante : comment pouvons-nous remercier toutes et tous ces denturologistes qui nous témoignent leur confiance? C'est ainsi que nous avons mis sur pied le concours « Gagnez un site Web pour votre clinique! ». En collaboration avec notre nouveau partenaire Webmatic, nous ferons tirer la création d'un site Web d'une valeur de 1 700 \$ parmi tous les membres en règle de l'ADQ ayant payé leur cotisation avant le 1er mars 2016. Pour connaître toutes les modalités du concours, visitez le site Web de l'ADQ au www.adq-qc.com/concours.

Enfin, au nom de toute mon équipe, je souhaite à toutes et à tous de passer un merveilleux temps des Fêtes!

Benoit Talbot, d.d.
Président de l'ADQ

Depuis 1850, l'histoire de la désinfection en est une de:

Produits chimiques



Rouille



& 1. Nettoyage
2. Désinfection



Aujourd'hui, grâce à Green Team de Micrylium, la désinfection est



Plus douce Plus sécuritaire Plus rapide



1-800-489-8868 www.micrylium.com

straumann® Pro
Arch

Plus qu'une simple réhabilitation fixe. Une raison de sourire.



Avec le système Straumann® Pro Arch, vos patients profitent d'une solution de premier ordre qui redonne une qualité de vie et un sourire radieux.

Straumann Pro Arch présente son implant conique Straumann Bone Level :

- La conception conique dans le sens apical aide à pallier les restrictions anatomiques et permet la pose d'implants dans des sites non préparés
- Complexité réduite par la prise en compte de la configuration anatomique du patient et la mise à profit du matériau unique Roxolid®
- Temps de cicatrisation raccourcis¹ grâce à la surface d'implant SLActive®
- Propose des options de temporisation immédiate²
- Efficacité accrue grâce au nouveau portefeuille de prothèses

straumannproarch.com

En combinaison avec :



¹ Comparé à SLA.

² Une fois la bonne stabilité primaire obtenue.

La stérilisation des instruments dentaires est une étape clé dans un programme de contrôle dans la transmission des infections. L'identification des systèmes de stérilisation non fonctionnels est une mesure obligatoire en vue de limiter les risques de contamination croisée.

C'est pourquoi le CIRED s'associe avec le laboratoire de Microbiologie et bactériologie du CEM afin d'offrir aux denturologistes un service de vérification de leurs stérilisateur.

Le laboratoire de Microbiologie possède une solide réputation dans le domaine puisqu'il vérifie l'efficacité de l'asepsie pour les denturologistes du Québec depuis plus de quinze ans.

Nous vous invitons donc à vous joindre à nous et à vous associer à un service professionnel simple, afin de protéger et sécuriser vos patients contre le risque de transmission d'infection.

- Vérification mensuelle de tous les types de stérilisateur.
- Enveloppes pré-adressées.
- Émission d'un certificat pour chaque contrôle.
- Assistance et « re-vérification » gratuite d'un test positif.
- Suivi du processus par courrier électronique.
- Possibilité de recevoir le certificat par courrier électronique.

Inscription et paiement en ligne à l'adresse suivante : <http://cired.cegepmontpetit.ca/>

Faire parvenir le formulaire d'adhésion

CIRED-BIO

945 chemin de Chambly,
Longueuil (QC) J4H 3M6
Casier : 203

ou via le site du Collège au
ww2.college-em.qc.ca/Formulaire/CIRED/index.asp

Pour nous rejoindre

Patrice Deschamps d.d
Tél : (450) 679-2631 # 2893
Fax : (450)463-6550

patrice.deschamps@cegepmontpetit.ca

Nom _____

Adresse _____ Suite _____

Ville _____ Province _____

Code Postal _____ Date _____

Responsable à contacter _____

Téléphone () _____ Fax () _____

Adresse électronique _____

Visa

MasterCard

No. carte : _____ exp. : ____/____

Signature du denturologiste : _____

S.V.P. veuillez indiquer pour chaque appareil :

Type et nom du fabricant	No. de série	Date d'achat

Choisir l'option désirée :

Nombre de stérilisateur	Coût annuel	x	Nombre de stérilisateur	À payer
1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>				
1. Douze (12) contrôles/an/Stér.	200	x		\$
Prenez note que Les taxes sont incluses dans le montant.				
Libeller le chèque au nom du CIRED.				
			TOTAL	\$



➔ **Afficher ce registre près de votre stérilisateur** ←

Registre des contrôles microbiologiques / par stérilisateur

➔ **Veillez conserver tous vos certificats** ←

Informations - Valide pour un stérilisateur

<i>Nom du denturologue:</i>	<i>Nom du responsable de la stérilisation :</i>	
	<i>Nombre de contrôle</i> <input type="checkbox"/> 12	
<i>Date de début du ou des contrôles microbiologiques:</i>	<i>Type de stérilisateur:</i>	<i>No. de série:</i>
	<i>Chaleur humide</i> <input type="checkbox"/>	
	<i>Vapeur chimique</i> <input type="checkbox"/>	

Test	No de la bandelette	Date de l'envoi	Résultat du test
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
➤ 12			
➤ Veuillez renouveler votre abonnement au CIRED-BIO			

Pour toute information supplémentaire

Patrice Deschamps, d.d. (450) 679-2631, poste : # 2893
patrice.deschamps@cegepmontpetit.ca

Site du formulaire d'inscription : <http://cired.cegepmontpetit.ca/>

CIRED-BIO
945 chemin de Chambly,
Longueuil (Qué)
J4H 3M6 Casier : 203



La publicité et le cyberspace

Article éducatif

Le bureau du syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec tient à rappeler à tous les membres de l'Ordre certaines règles du Code de déontologie des denturologistes qui régissent la publicité, et plus particulièrement, les déclarations et les messages publicitaires sur les sites Internet et les réseaux sociaux des professionnels.

Le présent article entend préciser les obligations déontologiques des denturologistes en matière de publicité, et indiquer par la même occasion certaines pratiques qui font l'objet de dérogations de plus en plus fréquentes.

5. Le denturologiste peut, dans une déclaration ou un message publicitaire, mentionner au public tous les éléments relatifs à l'exercice de sa profession aux conditions décrites dans le présent Code et conformément aux lois et aux règlements qui régissent l'exercice de sa profession.

Il est de la responsabilité de chaque denturologiste de se conformer aux dispositions du Code de déontologie et d'apporter les correctifs nécessaires aux déclarations et messages publicitaires apparaissant sur les sites Internet personnels et professionnels, de même que sur les pages des différents médias sociaux.

Nous ne pouvons qu'insister sur le fait que ces règles de communication avec le grand public ont été adoptées afin d'assurer la protection du public et de maintenir un standard élevé de professionnalisme au sein de la profession. À ce chapitre, il convient de rappeler les enseignements de la Cour suprême du Canada concernant les principes ainsi que les objectifs applicables à ce domaine :

Extrait de la décision Rocket c. Collège des chirurgiens dentistes d'Ontario, [1990] 2 R.C.S. 232. Il est difficile d'exagérer l'importance dans notre société de la juste réglementation de nos professions. En fait, il n'est pas contesté que les provinces ont un intérêt légitime dans la réglementation

de la publicité professionnelle. Le maintien du professionnalisme et la protection du public sont au cœur de ces règlements. [...]

Les consommateurs de services dentaires seraient très vulnérables face à de la publicité non réglementée. N'étant pas spécialistes, ils ne seraient pas en mesure d'évaluer les prétentions opposées concernant la qualité de différents dentistes.

Comment la publicité se définit-elle?

Les « déclarations ou messages publicitaires » réfèrent à des activités, techniques, déclarations, indications, représentations, messages, etc., qui visent à faire connaître un produit ou un service et à inciter le public à contracter ou utiliser tel produit ou tel service.

La publicité revêt donc plusieurs formes et consiste à la communication d'une information au public ou à un groupe de personnes plus ou moins large. Elle peut être promotionnelle, s'agissant, à titre d'exemple, d'encadrés publicitaires sur une page Internet ou de courriels électroniques relatifs à des prix spéciaux, des rabais ou des escomptes adressés directement aux membres. D'un autre côté, certains éléments relatifs à la profession du denturologiste, tel que l'affichage de son nom ou l'annonce de prix, fait plutôt référence à une publicité dite informative.

Bien que la publicité soit inhérente à la pratique des professionnelles, il n'en demeure pas moins que les obligations déontologiques en cette matière couvrent tous les aspects des déclarations ou des messages publicitaires. Les membres de l'Ordre doivent s'assurer du respect de celles-ci tant à l'égard des démarches promotionnelles qu'informationnelles.

La publicité dans le cyberspace, par le biais des sites Internet ou autrement, est-elle visée par les dispositions du Code de déontologie?

La réglementation en matière disciplinaire s'applique à toutes les formes de publicité, qu'elles soient imprimées ou

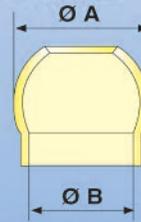
Vous avez un problème?

RECONSTRUCTRICES
SPHÈRES
TITANIUM + TIN

MULTIUSE
TITANIUM +
TIN COATING

(plus de 1600 Vickers)

POUR
RECONSTRUIRE
TOUT TYPE DE
SPHÈRE



Tailles :

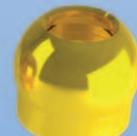
Ø A	Ø B
2.5 mm	1.9 mm
2.2 mm	1.55 mm
1.8 mm	1.4 mm



Ø1,8

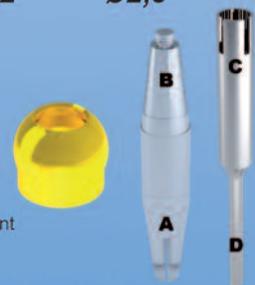


Ø2,2



Ø2,5

A - Support de sphère
B - Tige de préhension
C - Strip holder
D - Spatule pour le ciøent



Nous avons la solution!



FLEXTEN

514 993-1818

1 888-353-9836

flecten@hotmail.com

électroniques, comme les sites Internet, les courriels ou les médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, etc.).

En effet, les sites Internet, les portails de médias, la cyberpresse, canoë, les médias sociaux ainsi que bien d'autres mediums constituent des médias de communication identifiés comme étant des médias électroniques. À l'instar des médias traditionnels, tel que la presse, la radio, la télévision, l'affichage, etc., ces modes de communication constituent des moyens de diffusion ou de publication et sont susceptibles de constituer des supports aux déclarations et aux messages publicitaires des professionnels.

Ainsi, bien que la publicité sur Internet puissent servir l'intérêt du public en favorisant l'accès à des informations ou renseignements compréhensibles, utiles et objectifs, chaque denturologiste doit néanmoins s'assurer de la conformité et du respect de la réglementation en cette matière.

Il importe également de préciser que les médias sociaux sont également couverts par la réglementation. Ce type de média requiert de la part des denturologistes une certaine vigilance et une familiarisation avec les options de contrôle et de confidentialité des pages-profil. À titre d'exemple, les profils personnels et professionnels, bien qu'ils puissent constituer des pages distinctes sur un site Internet, tel que Facebook, ne s'excluent pas mutuellement et peuvent poser des problèmes reliés à l'association par le public des déclarations du denturologiste à l'exercice de sa pratique. En effet, les informations que le denturologiste communique peuvent circuler à l'extérieur de la page-profil destinée à cet effet. Un profil personnel pourra donc contenir des communications publicitaires qui s'inscriront dans le cadre de l'exercice professionnel du denturologiste, et le fait d'étiqueter cette page comme étant « personnelle » ne suffit pas pour se soustraire à l'application des dispositions du Code de déontologie.

Le denturologiste doit s'assurer que les déclarations ou messages publicitaires qu'il adresse au public via le cyberspace ne contreviennent pas aux articles 5.1 à 5.11 du Code de déontologie et aux articles 60.1 à 60.3 du Code des professions.

TÉMOIGNAGE D'APPUI OU DE RECONNAISSANCE

5.10. *Le denturologiste ne peut, dans une déclaration ou un message publicitaire, utiliser ou permettre que soit utilisé un témoignage d'appui ou de reconnaissance qui le concerne, notamment en utilisant l'attribution d'une mention, d'un mérite ou d'un titre honorifique.*

TÉMOIGNAGE

J'aime bien manger et avec mes anciennes prothèses, j'avais beaucoup de difficulté à mastiquer les aliments. Depuis que j'ai des prothèses dentaires sur implants, je peux enfin manger ce qui me plaît! Si on m'avait parlé plus tôt des implants, je les aurais fait faire bien avant. Je recommencerais n'importe quand! Je dois à mon denturologiste et à son équipe toute ma reconnaissance. -A. G.

Le Code de déontologie ne permet pas aux membres de l'Ordre de publier des remerciements ou autres témoignages d'appui ou de reconnaissance de clients sur les sites Internet, les réseaux sociaux ou autres médiums de publicité.

Les témoignages d'appui ou de reconnaissance ne sont d'aucune utilité pour le public dans le choix d'un professionnel puisqu'il ne s'agit que de l'opinion bien personnelle et subjective d'un individu que le public ne connaît pas ou ne connaît que de réputation.

Le bureau du syndic requiert donc de chaque denturologiste qu'il rectifie toutes pages Internet ou autre publications comportant de tels témoignages afin que celles-ci soient rendues conformes à la réglementation déontologique.

PUBLICITÉ COMPARATIVE

Une récente étude effectuée à notre clinique a porté sur un groupe de patients. 24 patients sur 25 ont préféré les implants dentaires aux prothèses conventionnelles. Même quelques années plus tard, ces mêmes patients nous rapportent une meilleure qualité de vie. Contrairement aux techniques conventionnelles désuètes, la prothèse sur implants redonne une force masticatrice naturelle significative.

Le denturologiste ne peut utiliser une telle publicité pour faire son autopromotion, puisqu'il laisse ainsi planer un doute sur les connaissances de ses collègues et sur les techniques reconnues et pratiquées par la majorité d'entre eux. Il est strictement interdit d'utiliser des procédés publicitaires susceptibles de dénigrer ou de dévaloriser un autre denturologiste, ou d'inférer une supériorité de ses propres services à l'égard de ceux prodigués par d'autres denturologistes.

Les déclarations de nature comparative, émises dans un contexte commercial, dans le but principal d'attirer des clients, sont tout aussi déficientes à cet égard puisqu'elles ne cherchent évidemment pas à signaler les avantages des services offerts par d'autres professionnels.

La denturologie est un domaine spécialisé où plusieurs types de services sont reconnus et où une information ne démontrant que les lacunes de l'un et les avantages de l'autre ne permet pas au public de faire un choix éclairé. Les méthodes « conventionnelles » n'ont pas nécessairement à être écartées au profit de nouvelles approches plus novatrices.

TITRE, ABRÉVIATION ET SPÉCIALITÉ

12. *Un denturologiste ne peut, relativement à l'exercice de sa profession, se désigner autrement que comme denturologiste. Il n'est pas autorisé à s'intituler spécialiste ni à indiquer une spécialité ou une formation particulière.*

M. Jean Untel, denturologiste, d.d., spécialiste des prothèses dentaires sur implants.

Le denturologiste est un professionnel de la santé reconnu pour la fabrication, la pose et l'ajustement de prothèses dentaires. Sa formation l'habilite également à fabriquer des appareils dentaires comme des protecteurs buccaux.

Le titre reconnu par l'Ordre et décerné au denturologiste diplômé est celui de « denturologiste » ainsi que les initiales « d.d. » qui suivent son nom. Il s'agit du seul titre dont les denturologistes peuvent faire état dans leur publicité, notamment sur leur papeterie, les cartes professionnelles, les pages Internet ou dans le nom de domaine.

Tout denturologiste qui utilise, annonce, agit de manière à donner lieu de croire ou qui se laisse annoncer ou désigner par un titre de spécialiste ou par un titre pouvant laisser croire qu'il peut agir à titre de spécialiste, ou par quelconque autre titre, abréviation ou initiales commet une infraction à l'égard de ses obligations déontologiques.

Il ne peut y avoir aucune méprise pour le public quant aux qualifications officiellement reconnues par l'Ordre. Bien que certains denturologistes puissent posséder une certaine réputation ou une certaine expérience par rapport à certains types de services, ils doivent éviter de se présenter comme ayant des qualifications particulières ou une spécialité dans un domaine.

Il appartient au denturologiste de faire en sorte qu'il n'y ait aucune ambiguïté eu égard au statut de « spécialiste ».

GARANTIE LIMITÉE

28. Le denturologiste doit, dans l'exercice de sa profession, engager sa responsabilité civile. Il lui est interdit d'insérer dans une déclaration, un message publicitaire ou un contrat de services professionnels une clause excluant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, cette responsabilité. Il ne peut non plus invoquer la responsabilité de la société pour exclure ou limiter sa responsabilité civile.

Les prothèses dentaires sont garanties pour deux ans et seront corrigées sans frais à la condition que le client se soumette aux conditions suivantes.

L'article 2.01 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes prévoit que le denturologiste doit détenir et conserver en vigueur une police d'assurance contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de sa profession, couvrant l'ensemble des services professionnels, dont la limite de garantie ne peut être inférieure à 1 000 000 \$ par événement.

Il est donc interdit au denturologiste de faire signer un dégageant de responsabilité en sa faveur pour une faute qu'il aurait commise ou en prévision d'une telle faute. Ce dégageant de responsabilité n'aurait aucune valeur et serait contraire aux obligations déontologiques du denturologiste puisqu'il ne peut tenter d'éluider sa responsabilité ni celle de la société au sein de laquelle il exerce ses activités professionnelles.

En outre, le denturologiste ne peut garantir le résultat de ses services professionnels, bien qu'il lui incombe l'obligation de prendre tous les moyens reconnus par la profession pour arriver au résultat voulu. Il n'existe également aucune garantie aux services professionnels qui puisse être conditionnelle ou limitée.

ESCOMPTE, PRIX SPÉCIAL ET RABAIS

5.1. Dans le cas d'une déclaration ou d'un message publicitaire relatif à un escompte, un prix spécial ou un rabais, le denturologiste doit mentionner la durée de la validité de cet escompte, de ce prix spécial ou de ce rabais, le cas échéant.

5.2. Le denturologiste ne peut, par quelque moyen que ce soit, accorder dans une déclaration ou un message publicitaire, plus



Vous avez des questions?

DT
CAP



Ajustable sur différentes mesures de sphère, telles que:

Ø2,5mms - Ø2,2mms
Ø1,8mms - Ø1,7mms

Nous avons la réponse!

FLEXTEN

514 993-1818

1 888-353-9836

flecten@hotmail.com

d'importance à un escompte, à un prix spécial ou à un rabais qu'au bien ou au service offert.

**Protecteurs buccaux personnalisés parfaitement adaptés à votre bouche pour 50% du prix ordinaire.
~~300 \$~~ 150 \$**

La promotion des services professionnels doit être rigoureuse puisqu'elle se base sur une évaluation aléatoire des services offerts, sans examen du patient. L'information promotionnelle doit être très détaillée, claire pour le public et ne laisser aucune latitude au denturologiste quant à l'application de la promotion.

Le denturologiste doit ainsi indiquer la durée de la validité des escomptes, prix spéciaux ou rabais et leur accorder plus d'importance que le service offert. De plus, la publicité doit indiquer tous les services couverts par ces honoraires ou ces prix. Elle doit mentionner le prix global de cet ensemble de biens ou de services. Le montant des sommes périodiques à verser pour l'acquisition d'un bien ou l'obtention d'un service doit également divulguer le prix ou les honoraires totaux du bien ou du service et le faire ressortir d'une façon plus évidente.

En outre, le denturologiste doit éviter de faire la promotion en ligne de ses services via des sites Internet d'achats groupés dits « transactionnels » ou « promotionnels », tel que Groupon, Tuango et Team buy, puisque ce genre d'entente est incompatible avec les dispositions du Code de déontologie. En plus d'attribuer un aspect mercantile à la profession, elles prévoient normalement le partage des honoraires professionnels avec l'annonceur par l'octroi d'une commission ou autrement. D'autre part, cela revient à toucher des honoraires alors que les services ne sont pas encore dispensés.

Il est également très difficile pour le professionnel de s'assurer que le site Internet fait l'annonce de ses offres promotionnelles conformément au Code de déontologie, et ce, en tout temps. L'annonce du prix habituel, rayé, et en petit caractère, juxtaposé d'un tarif prétendument très avantageux, et mis en évidence, ne laisse place à aucune analyse critique de l'information permettant au public de faire un choix éclairé.

PUBLICITÉ FAUSSE, TROMPEUSE, OU FAISANT APPEL À L'ÉMOTIVITÉ DU PUBLIC

5.10.1. *Le denturologiste ne peut faire ou permettre que soit faite, de quelque façon que ce soit, de la publicité fausse,*

trompeuse, faisant appel à l'émotivité du public ou susceptible d'induire en erreur.

Un denturologiste peut commercialiser ses services professionnels pourvu qu'il puisse démontrer que les informations véhiculées par cette publicité sont vraies, exactes et vérifiables. La publicité ne doit pas non plus porter à confusion ou être trompeuse, ni même être susceptible de l'être. Ces normes de déontologie sont nécessaires pour assurer la protection du public.

À titre d'exemple, il est interdit d'utiliser ou de présenter son entreprise en utilisant une appellation ou une adresse professionnelle différente de celle déclarée à l'Ordre, tel que sur les « Pages jaunes » ou sur « Canada 411 ». Il est également interdit de vanter les mérites d'une méthode non reconnue par la médecine dentaire, ou encore d'indiquer de fausses informations quant à son expérience professionnelle et son curriculum vitae. Il est également interdit de créer purement de fausses lettres de remerciements de clients ou encore d'en améliorer le contenu.

Le denturologiste ne peut par ailleurs utiliser un ou des noms d'entreprises indiquant une pluralité de membres alors qu'il exploite une entreprise individuelle, ou omettre que l'établissement fait partie d'un groupe de denturologiste, ou qu'il constitue une société incorporée ou en nom collectif (Inc. ou s.e.n.c.r.l.)

En outre, il est interdit d'utiliser des déclarations ou messages publicitaires ayant pour objectif de tenter de s'accaparer une clientèle cible sous le coup de l'émotion subie suite au visionnement d'une telle publicité. Ce type de publicité n'apporte aucune information susceptible d'éclairer le public et cette interdiction est essentielle à la préservation de la dignité et de l'honneur de la profession ainsi que de la protection du public.

Le bureau du syndic, conformément à son rôle de protection du public, veille au respect des obligations déontologiques de ses membres et peut examiner les annonces publicitaires de ces derniers. En cas de contravention, des plaintes pourront être portées devant le Conseil de discipline de l'Ordre.

Le bureau du syndic compte ainsi sur la collaboration et le professionnalisme de tous ses membres afin de maintenir, dans l'opinion public, l'image d'une profession éthique et

responsable, présentant un niveau élevé de professionnalisme et faisant passer la qualité des services offerts aux clients avant les intérêts commerciaux.

Bien que le message publicitaire puisse se transmettre à l'aide de différents types de médias, que ce soit de façon traditionnelle ou par voie électronique, il demeure qu'en matière de publicité professionnelle, la rigueur s'impose (peu importe les moyens de diffusion employés par le professionnel). La publicité vise certes à attirer la clientèle, mais elle doit respecter certaines normes élémentaires, le grand public n'étant pas en mesure de faire la part des choses vis-à-vis certaines informations. Une publicité n'apportant aucune information pertinente, factuelle, exacte, vérifiable, ou susceptible d'éclairer l'ensemble du public, risque d'induire le public en erreur et est donc à proscrire.

La présente mise au point vise ainsi à sensibiliser les denturologistes quant à leurs obligations en matière publicitaires. La publicité étant la vitrine du professionnel, elle doit être rigoureuse et structurée en fonction des normes déontologiques qui la gouvernent.

Dans toutes circonstances, si vous avez des questionnements relativement à une situation particulière et impliquant vos obligations en matière de publicité professionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec votre avocat.



Vous avez réussi?



**OT EQUATOR
POUR IMPLANTS**

Pilier en titane, profil bas



**OT EQUATOR
CALCINABLE**

Attachement unique
pour prothèses

Nous avons
la satisfaction!



FLEXTEN

514 993-1818

1 888-353-9836

flexten@hotmail.com



La publicité et le cyberspace

AVERTISSEMENT : La lecture de l'article « **La publicité et le cyberspace** », publié dans ce numéro est une activité créditable dans le cadre de la formation continue des denturologistes. Pour obtenir vos 3 U.F.C., il suffit de remplir et de retourner le questionnaire dûment complété, accompagné d'un chèque de 20,00 \$ fait à l'Ordre des denturologistes du Québec pour les frais de gestion.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec) J4H 3V7

1. Identification du participant

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Signature : _____ Numéro de membre : _____

2. Description de l'activité

Titre de la lecture : « La publicité et le cyberspace »

Revue : ODQ Présence

Parution : Hiver 2015

Date

U.F.C.

Section

| | - | | - | |

0 3

I	II
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





La publicité et le cyberespace

1. Le feuillet paroissial peut-il être considéré comme un véhicule publicitaire ?

Oui ou Non

2. Le cyberespace est-il composé uniquement de :

- A. Cyberpresse, Canoë, RDI info
- B. Cyberpresse, You Tube Twitter,
- C. Courriels, Facebook, LinkedIn Texto
- D. Toutes ces réponses

3. Mon père a placé une déclaration se déclarant totalement satisfait de mes services professionnels sur sa page Facebook. Est-ce un message publicitaire ?

Oui ou Non

Est-ce un témoignage d'appui ?

Oui ou Non

Suis-je responsable de ce message publicitaire

Oui ou Non

4. Une compagnie dentaire achète un espace publicitaire sur votre page commerciale Facebook et fait la promotion de vos services et de leurs produits.

Puis-je accepter cette forme de publicité ?

Oui ou Non

Pourrais-je l'accepter s'il s'agissait de ma page Facebook personnelle ?

Oui ou Non

5. Une déclaration ou un message publicitaire faisant la mention suivante «le seul denturologiste appliquant la technique américaine de confection de prothèses dentaires» est-il conforme au Code de déontologie des denturologistes ?

Oui ou Non

6. La mention «50 % de rabais sur le prix régulier» dans un message publicitaire est-elle conforme au Code de déontologie des denturologistes ?

Oui ou Non

7. Indiquer que vous acceptez les bénéficiaires de la sécurité du revenu et les formulaires d'assurances d'un travailleur sur votre page Facebook est-il conforme au Code de déontologie des denturologistes ?

Oui ou Non

EXPODENT 2016

HILTON QUÉBEC
15 - 17 septembre 2016



UNE NOUVELLE AMBIANCE POUR EXPODENT !

Après trois congrès en villégiature, Expodent arrive dans la grande ville ! Québec vous accueillera et vous offrira trois jours de formation, de découvertes et de rencontres inoubliables.

Notre exposition se prépare déjà : espace moderne et réseautage optimisé.

Pour réserver votre kiosque, discuter de commandites, obtenir plus d'informations ou nous transmettre vos suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Lisanne Bourassa, chef de projet :
514-903-5232 odqcongres@consensus-international.ca

Consensus Gestion de congrès à votre service.

L'ODQ au Salon national de l'éducation



En octobre dernier, l'Ordre des denturologistes du Québec participait au Salon national de l'éducation de Montréal à la Place Bonaventure.

Toujours fiers de partager sur notre belle profession, 8 administrateurs de notre ordre ont transmis leurs passions aux différents participants recherchant une nouvelle voie pour leur avenir.

Plusieurs écoliers en quête d'une profession se sont arrêtés à notre kiosque, où nos



confrères ont fait état de leur engouement pour la profession de denturologiste.

L'Ordre tient à remercier les participants : Armand Brochu d.d., Guy Dugré d.d., Mario Harvey d.d., Raymond Lagacé d.d., Benoît Leduc d.d., Paul Pilon d.d., Jean-Sébastien Sirois d.d. et Robert Rousseau d.d.

Les normes concernant la clinique sans papier vous seront communiquées dès qu'adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre en début d'année 2016.

La direction.

Mise à jour du Tableau des membres

Présence - Hiver 2015

DÉCÈS

Lépine, Jacques

03-11-2015

NOUVEAU MEMBRE

Chelest, Anetta

17-11-2015

NOUVEAU

Denta Net

Une boîte à prothèses prestigieuse à l'image de votre pratique!

- ✓ personnalisé avec vos coordonnées
- ✓ belle visibilité pour votre bureau
- ✓ prix compétitif



1,20 \$
l'unité*

73 St-Louis, Lemoine (Québec) J4R 2L3
T 450-923-3368 | 1-877-781-8854 | F 450-923-8466
dentanet2000@hotmail.com | www.dentanet2000.com

* minimum
250 unités

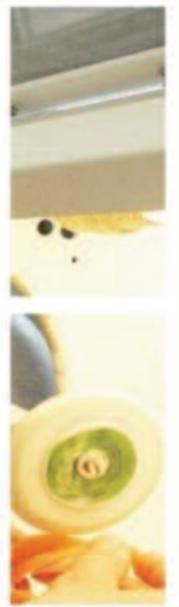
Perfectionnez-vous!

Attestation d'études collégiales **exclusive** au Cégep

**Pratique avancée de la denturologie
avec perfectionnement en implantologie**



CÉGEP
ÉDOUARD
MONTPETIT
FORMATION CONTINUE



Nouvelle cohorte - printemps 2016

En collaboration avec



Ordre des
denturologistes
du Québec

INFORMATION

450-679-2631, poste 2444

www.cegepmontpetit.ca/denturologie

La vitrine aux produits

Le nouveau module de logiciel CAD/CAM Bite Splints de Zirkozahn



Le nouveau module de logiciel CAD/CAM Bite Splints de Zirkozahn permet la création rapide et facile de plaques occlusales, avec le système CAD/CAM 5-TEC, comme pour les patients atteints de bruxisme par exemple. Les plaques occlusales sont conçues individuellement au moment du modelage virtuel.

Pour ce faire, les paramètres du logiciel tels que l'épaisseur occlusale et l'épaisseur de la paroi peuvent être définis. Avec l'aide de l'articulateur virtuel, les mouvements peuvent être simulés et les points de contact nécessaires modélisés avec aisance et précision.

Pour finir, les plaques occlusales peuvent être fraisées avec de la résine translucide en utilisant l'unité de fraisure correspondante.

Vous pourrez trouver plus de détails ainsi que des vidéos à ce sujet sur notre page d'accueil www.Zirkozahn.com

Système à injection success

Le Système à injection à pression élevée Success de DENTSPLY dirige la résine dans un moufle fermé pour livrer une réplique précise du modèle.

- Précision qui offre peu ou aucun ajustements pour obtenir une occlusion parfaite du cas
- Versatile – il fonctionne avec les résines polymérisées à la chaleur, aux micro-ondes ou injectées ainsi que les silicones pour bases souples et les résines thermoplastiques
- Injecte le Lucitone 199®, le Lucitone® FRS® pour partiels flexibles, le Lucitone® Fas-PorMC+ pour acrylique, le Lucitone® Acrylique transparent, l'Hy-Pro Lucitone® pour montage rapide et la base souple Luci-SoT®
- Significativement plus précis et plus conventionnelles

Pour plus d'information ou pour commander, veuillez contacter Dentsply Canada directement au 1.800.263.1437



Triplez votre succès avec FIBER FORCE® et CST®



Joyeuses Fêtes!

Veillez noter qu'à l'occasion de la période des Fêtes, l'Ordre sera fermé du 21 décembre 2015 au 1er janvier 2016, inclusivement. Le président, les administrateurs et le personnel vous souhaitent à vous et à vos proches de belles périodes de réjouissances.

Toute l'équipe sera à pied d'œuvre dès le 4 janvier 2016.





LOCATOR®
Système de prothèses hybrides sur implants

Pourquoi faire des compromis? Choisissez le système de prothèses hybrides sur implants LOCATOR.
www.zestanchors.com/lodi



SWISS NF METALS, INC.
La compagnie de solutions dentaires

Pour tous vos implants Locator, besoins en matière d'attachements & service de soutien!



CENDRES+ MÉTAUX



ZEST ANCHORS



PREST CORPORATION



Sterngold™



RHEIN83 S.r.l.



CEKA ATTACHMENTS PRECI-LINE

Pour obtenir plus d'information, veuillez appeler au **1-800-387-5031** ou au **905.479.2500** | www.swissnf.com

Sales - 119

Pour une dentisterie de qualité

DENTSPLY
CANADA

Genios®

Aussi vrai que possible.

Dame nature se demandera comment nous y sommes arrivés.

TELLEMENT ANATOMIQUE. TELLEMENT DURABLE.

ACHETEZ UN GUIDE DE MOULES VIVANTS GENIOS
COMPRENANT LES **NOUVEAUX MOULES**
CHIC ET DYNAMIC À UN PRIX PROMOTIONNEL



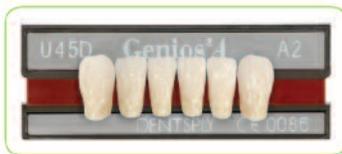
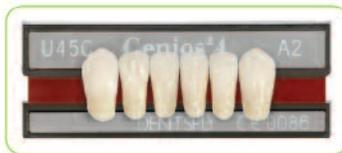
GENIOS CHIC

Les nouvelles dents Genios Chic pour Antérieures ont un design unique et possèdent des caractéristiques impressionnantes. Ils ont été développés tout spécialement pour rencontrer la demande pour des dents de formes plus arrondies.



GENIOS DYNAMIC

Les nouvelles dents Genios Dynamic pour Antérieures possèdent un look d'usure naturelle et des caractéristiques de vieillissement jamais vus sur de la dent de prothèses.



Guide de moules vivants Genios pour Antérieures:
Le boîtier métallique contient 27 moules antérieurs
d'une valeur de 1,462.86 \$



PRIX SPÉCIAL 999 \$

UNE ÉCONOMIE DE 463.86 \$

Guide de moules vivants Genios pour Antérieures et Postérieures:
Le boîtier métallique contient 18 moules postérieurs et 27 moules antérieurs
d'une valeur de 2,046.42 \$

PRIX SPÉCIAL DE 1,400 \$

UNE ÉCONOMIE DE 646.42 \$

**GUIDES DE MOULES DISPONIBLES
DANS LES TEINTES A1, A2 ET B1**

POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR LES NOUVELLES FORMES DE DENTS GENIOS CHIC ET DYNAMIC, CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT DENTSPLY RÉGIONAL DÈS AUJOURD'HUI

SCANNER LE CODE QR
POUR TÉLÉCHARGER LE NOUVEAU
GUIDE DE MOULE GENIOS



SPECTRUM DAY CHICAGO 2016

Conférence et exposition pour techniciens
dentaires & denturologistes

le 26 février 2016

Fairmont Chicago Millennium Park

200 North Columbus Drive,
Chicago, Illinois, US 60601

www.spectrum-day.com

Palmeri Media Group

PMG



ORDRE DE



PROTÉGER



Ordres professionnels :

Une seule mission,
vous protéger!

Le Conseil interprofessionnel du Québec
et les 45 ordres professionnels vous informent.

www.ordredeproteger.com



Questions ? communications@professions-quebec.org



Conseil
interprofessionnel
du Québec

Index

des annonceurs

Camlog

27
Page

1.877.537.8862

www.camlog.com

11 • 13 • 15
Page

Rhein83 Canada

www.rhein83.com

1.888.353.9836

Denta Net

19
Page

1.877.781.8854

www.dentanet2000.com

07
Page

Straumann

www.straumannproarch.com

1.800.363.4024

Dentsply Canada

02 • 23
Page

1.877.393.3687

www.dentsplyceltra.com

21
Page

Synca

www.fiberforcedental.com

1.800.667.9622

Ivoclar Vivadent

05
Page

1.800.263.8182

www.ivoclarvivadent.com

22
Page

SwissNF Metals

www.swissnf.com

1.800.387.5031

Micrylium

06
Page

1.888.489.8868

www.micrylium.com

28
Page

Vita North America

www.vitanorthamerica.com

1.800.263.4778

CHAIRSIDE®

Trousse de préparation de prothèses
& de polissage CHAIRSIDE



Code # 583-1463

Achetez la trousse... recevez le matériau Chairside
GRATUITEMENT!



Code # 1227858

NOUVELLE TROUSSE de préparation de prothèses et de polissage CHAIRSIDE®

La trousse de préparation de prothèses & de polissage CHAIRSIDE augmente l'efficacité et la précision du processus direct en combinant tous les outils essentiels dont les professionnels de soins dentaires ont besoin pour la fixation des prothèses (coiffes de prothèses). La NOUVELLE TROUSSE de préparation de prothèses & de polissage CHAIRSIDE est une trousse complète qui renferme une fraise à excavation, une fraise à découper, une fraise de contre-dépouille, une fraise meuleuse et une fraise à évent ainsi qu'un instrument à polir, tous conçus pour répondre aux besoins cliniques les plus fréquents lors de la préparation de prothèses.

La fraise d'excavation unique, offerte dans la trousse, a été conçue par Zest Anchors pour préparer rapidement et facilement la dimension exacte de l'excavation requise pour la mise en place des dispositifs de fixation des prothèses LOCATOR® et SATURNO™ (coiffes de prothèses).

Les outils sont disposés de façon à permettre aux cliniciens d'effectuer le protocole de fixation de prothèses en toute simplicité.

Les commentaires des cliniciens ont été extrêmement positifs, et nous voulons vous aider à promouvoir la trousse auprès de vos cliniciens afin qu'ils puissent bénéficier des caractéristiques uniques de la trousse de préparation de prothèses & de polissage CHAIRSIDE.

Découvrez à quel point la trousse de préparation de prothèses & de polissage CHAIRSIDE peut être facile à utiliser et efficace pour vos clients en visionnant cette vidéo!

www.youtube.com/watch?v=fEspyef533g

camlog
A HENRY SCHEIN® COMPANY

1.877.537.8862

DES DENTS PROTHÉTIQUES ESTHÉTIQUES ET FONCTIONNELLES POUR TOUTE INDICATION



VITA shade, VITA made.

VITA

VITA participe aux progrès de la dentisterie depuis 1924. Beaucoup de choses ont changé depuis, sauf une : notre volonté de découvrir des **solutions toujours plus perfectionnées pour la production de prothèses parfaites**. Les besoins et les exigences des denturologistes et des patients demeurent notre priorité. Une innovation continue et des matériaux de haute

qualité sont le secret de la beauté et du succès de nos dents. **Nous offrons une large gamme de formes et de teintes adaptées à chaque indication**, y compris les prothèses complètes et partielles, les prothèses combinées, les implants, les prothèses temporaires et tous les dispositifs occlusaux.